



Auberchicourt,
Le 5 juillet 2024

N° 2024/114

-VILLE D'AUBERCHICOURT

-ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-DÉPARTEMENT DU NORD

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,

Vu la demande présentée par la société Theys de Lesquin concernant des travaux au niveau du 1 rue Saint Estèphe

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationner

ARRETE

Article 1 : La circulation dans la rue Saint Estèphe sera restreinte pendant la durée des travaux, à compter du 8 Juillet 2024 et pendant 60 jours.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : L'Entreprise qui exécute les travaux aura la charge de poser les différents panneaux de signalisation.

Article 4 : Au Commissariat d'Aniche,

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Monsieur le directeur de Theys
- Service de communication de la ville,

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux .e la publication.



Le Maire,
Marie-Hélène LEROY

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr